

Le programme de soutien au développement de projets de la *Chaire de partenariat en prévention de la maltraitance* s'adresse tant aux chercheurs qui composent l'équipe qu'aux partenaires de la Chaire. Les projets peuvent être soumis en tout temps et seront financés jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.

Enveloppe disponible pour l'année 2013-2014 : **8 000 \$**

## PRINCIPES DIRECTEURS

1. Ce programme vise à soutenir le **développement de nouvelles activités** dans la programmation de la Chaire, qu'il s'agisse de sa programmation de recherche ou de son plan de mobilisation des connaissances.
2. Ce programme est guidé par les valeurs partenariales de la Chaire et par l'importance de contribuer à la formation des étudiants en leur donnant l'opportunité de s'impliquer.
3. Ce programme privilégie l'ouverture à une grande diversité de types de projets et veut faire place à la créativité, la spontanéité, et répondre à des besoins ponctuels. C'est pourquoi ses modalités d'administration seront les plus souples possibles.
4. Ce programme favorise l'initiative en appliquant le principe du « premier arrivé, premier servi », jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire allouée annuellement au programme.

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Le projet peut être porté soit par un co-chercheur, soit par un partenaire de la Chaire. Lorsque c'est pertinent, la collaboration entre chercheurs et partenaires est encouragée à l'intérieur du projet.
- Le projet proposé doit être en lien avec la thématique de la prévention de la maltraitance. Les types de projets suivants sont admissibles<sup>1</sup> (liste non limitative\*) :
  - **développement de projet de recherche** (livrable attendu : demande de subvention, établissement d'un contrat de recherche)
  - **projet d'écriture** (livrable attendu : recension d'écrits, monographie, ouvrage collectif)
  - **organisation de conférence / séminaire / colloque / symposium** (livrable attendu : actes, texte de réflexion, enregistrement vidéo, capsule écrite ou audiovisuelle, etc.)
  - **production d'un outil pratique** (livrable attendu : instrument d'évaluation, guide, manuel, matériel d'animation ou d'intervention, etc.)
  - **produit de valorisation de résultats de recherche** (livrable attendu : produits variés)
  - **autre** : veuillez soumettre votre idée à la coordonnatrice de la Chaire afin de valider son admissibilité.

<sup>1</sup> Les présentations dans des congrès / colloques nationaux ou internationaux ne sont pas admissibles dans ce programme : elles font l'objet d'un programme spécifique de soutien à la diffusion et au transfert.

- 80% de la somme demandée doit être affecté au salaire d'un étudiant.
- Le porteur du projet doit s'engager formellement à :
  - inscrire son projet dans la programmation de la Chaire;
  - fournir un livrable en lien avec le soutien financier reçu et dans le délai convenu;
  - mentionner le soutien financier de la Chaire dans son livrable et sa diffusion.

### **PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE**

Le porteur du projet devra fournir :

- Le formulaire d'engagement à respecter les conditions d'octroi, signé.
- Le formulaire de description du projet prévu à cette fin (porteur du projet, collaborateurs, nature et objectifs du projet, démonstration du lien avec le thème de la prévention de la maltraitance, livrable prévu, échéancier, budget).

Au début de chaque année financière, les co-chercheurs et les partenaires de la Chaire seront informés de l'enveloppe budgétaire allouée au programme de soutien au développement de projets. Les demandes pourront être faites en tout temps, mais le porteur du projet est invité à annoncer son intention à la coordonnatrice de la Chaire, Julie Goulet, et à vérifier le budget disponible. Le cas échéant, la demande doit être acheminée par courriel [[julie.goulet@jefar.ulaval.ca](mailto:julie.goulet@jefar.ulaval.ca)] ou par la poste à :

#### **Julie Goulet**

Coordonnatrice et agente de liaison  
Chaire de partenariat en prévention de la maltraitance  
Université Laval  
Pavillon Charles-De Koninck, local 2454  
Québec (Québec)  
G1V 0A6  
Tél. : 418-656-2131 poste 3431

Le comité exécutif de la Chaire évaluera les demandes en continu, dans l'ordre de réception des demandes. Dans la mesure où un projet correspond aux critères, il sera financé selon le principe du « premier arrivé, premier servi\* ». La décision du comité exécutif sera sans appel.

*\* Dans le cas où la Chaire n'est pas en mesure de soutenir un projet qui correspond par ailleurs aux critères, celui-ci sera mis en priorité pour l'année suivante, dans la mesure où le délai convient au porteur du projet.*

## Chaire de partenariat en prévention de la maltraitance

### Soutien au développement de projets

La *Chaire de partenariat en prévention de la maltraitance* voit le jour grâce à une subvention de partenariat du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et à un appui financier et structurel conjoint de l'Université Laval, du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire et du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire.



Social Sciences and Humanities  
Research Council of Canada

Conseil de recherches en  
sciences humaines du Canada

Canada



Mentionnons également les contributions financières de l'Association des centres jeunesse du Québec et du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, ainsi que l'apport en expertise des partenaires suivants :

- Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale – Direction régionale de santé publique
- Agence de la santé et des services sociaux de Montréal – Direction régionale de santé publique
- Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux
- Association québécoise des centres de la petite enfance
- Fédération québécoise des organismes communautaires Famille